

COMPTE-RENDU CA DU MARDI 3 FEVRIER 20H00

Réalisé en visio

Présents : C GIN ; C PORRETTI-SWYSEN; S.DUBOIS ; ; M Biland ;
Etienne DELEPIERRE ; Gerald FEVER ; F ANDRES (un peu en retard)

excusés : JJ CRIGNON, L. WILLEMS, M CERIEZ (représenté/ catherine) ;

Le Président ouvre la réunion à 20H00.

COTISATION ANOPS : 2026 à 400 €, validation unanime.

Demande express du Dr JOLY pour un beta testeur régulation déporté : F.MESTDAGH volontaire (candidat habitant loin, peu technophile (idéal pour essayer les platres ?)) : accord unanime du CA

contact dr joly ce 2/2/26 : Discussion / gestion des appels en cas d'absence de médecin MRL ou faible effectif, proposition de protocole dégradé (prévenir idéalement 15 jours avt pour majoration effectifs OSNP) ou semidégradé (si faible effectif MRL, mission MRL = juste gestion cas difficile, envoi vers SAS par OSNP en direct si 0 doute); accord unanime S.DUBOIS va formaliser avec Dr Joly.

Demande d'accès possible au planning MRL / secrétariat SAMU?

Réponse : non, plutôt à voir avec le gestionnaire des planning (Dr BILAN, DELEPIERRE, DUBOIS)

Discussion sur conditions mise en place régul déportée, ordi personnel, pas de mutualisation possible (règlement chu lille) , et privilégier des médecins régulateurs actifs, prévoir une clause qui anticipe que si usage trop faible possible réattribution du matériel, qui reste propriété du CHU Lille,

Définition des Rôle des Commissions + membres

- Référent planning régulation (= admin site ADOPS: suivi des trous, info R.JOLY si absence totale, rapport au CA des interventions
 - Michel BILAND
 - Etienne DELEPIERRE
 - Stéphane DUBOIS

- Référent communication (WhatsApp) (intégration des médecins, relances selon besoin)
 - Muriel CERIEZ
 - Clément GIN

- Catherine PORRETTI-SWYSEN
- Michel BILAND

- Référent informatique (suivi site internet, lien 9 ¾ , suivi facturation mensuelle, mailing, développement IA, ouverture d'une page publique / site internet, logiciel coordination projet "PLEXUS")
 - Michel BILAND
 - Stephane DUBOIS
 - Benjamin ALEXANDRE

- Commission recrutement formation nouveau MRL et formation continue MRL (récupération matériel pédagogique, suivi et organisation formation initiale et formation continue, réalisation entretien fin de 1er quadrimestre, validation dossiers candidatures)
 - Michel BILAND
 - Ludovic WILLEMS
 - Aline CROENNE
 - Catherine PORRETTI-SWYSEN

- Commission SAS (organisation protocoles SAMU/MRL/effecteurs SAS)
 - Etienne DELEPIERRE
 - Stephane DUBOIS
 - Antony HARO
 - Sylvain DESJARDINS
 - Catherine PORRETTI-SWYSEN

- Commission PDSA (organisation protocoles SAMU/MRL/effecteurs PDSA)
 - Stephane DUBOIS
 - Gérald FEVER
 - Sylvain DESJARDINS

- Référent Ordinal (contact avec Conseil de l'Ordre, conseil et démarches)
 - Marc VOGEL
- Référent Ordre ARS CHU
 - Stephane DUBOIS
 - Marc VOGEL

- Muriel CERIEZ

- Commission juridique et de médiation (gestion litige MRL, questions juridiques)
 - Frederic ANDRES
 - Clément GIN
 - Antony CUENCA
 - Jean-Jacques CRIGNON
 - Muriel CERIEZ
 - Stéphane DUBOIS

- Référent SECRETEL (consignes de gestion Secretel, + retour Secretel)
 - Michel BILAND
 - Etienne DELEPIERRE
 - S.DUBOIS

Note pour les commissaires : en cas d'absence , prévenir ses collaborateurs..

Discussion / Règles de fonctionnement moulinette

La planification actuelle de la moulinette est automatique : le 1er du mois avant le quadrimestre concerné vers 23h.

Après cette première répartition, les médecins sont invités à proposer d'autres disponibilités pour combler les plages encore vacantes. La moulinette tourne une seconde fois le 8 du même mois vers 23h. (moulinette "bouche trou", "bis", "de finition")

Le site ADOPS n'est jamais bloqué à l'usage mais il y avait une consigne d'arrêt des modifications des disponibilités pour permettre de contrôler la concordance des propositions faites par MRL et le règlement intérieur. Il est décidé de maintenir cette règle d'arrêt des modifications à partir de la veille de la moulinette à 23h59 (soit donc jusqu'à la dernière minute du mois précédent, soit le 31/1 soir, le 31/5 soir, le 30 septembre soir.

Règles / échange / abandon / don de garde ?

Constat : certaines dates sont abandonnées et il est trop souvent impossible de trouver un repreneur. Dans un souhait de responsabilisation, et pour garder des règles simples ; discussion autour d'une interdiction des abandons spontanés non justifiés : 2 contre, 1 neutre, 3 pour. Donc une fois la 2ème moulinette passée, chaque MRL est responsable de sa garde. En cas de besoin de changement, à chaque MRL de trouver un remplaçant via don, échange. Si circonstances particulières, prendre contact avec CA.

Discussion autour du "droit de réserve" (abandon en dernière minute d'une plage pour motif d'isolement (1 seul MRL) ; Avec le protocole semi dégradé et donc adaptation de l'activité, plus d'indication à faire perdurer cette pratique.

Procédure d'échanges des gardes : autorisés sans restriction. Voir avec 9 ¾ pour automatisation des échanges sans validation admin

Don de garde doit rester exceptionnel et limité à 4/quadrimestre.

Ces règles sont à adapter à toutes circonstances exceptionnelles justifiées et validées par le CA. Ces choix sont débattus au sein du CA, ils sont donc expérimentaux et soumis à réévaluation dans le temps.

Développement web pour une prise autonome de créneau libre (5 pour, 1 neutre)

A retranscrire dans le RI pour mise en application

Consignes pour Secretel ; arrêt des relances permanentes de tous les trous / 2 mois, procédures pour combler trous, relance pour les trous des 10 jours à venir , accord d'office pour combler un trou dès la fin de la deuxième moulinette J7 (soit à partir du 9 du mois précédent le quadrimestre) sur tout le quadrimestre.

Cas Dr Pinchon Mélanie : erreur de saisie maladroite des dispo le jour de la moulinette (1/2/26) pensant que la moulinette avait déjà tourné.

AVIS CA unanime ok possible inscription sur plages vacantes avant moulinette "bouche trou".

Cas Dr Limeli NAMBOU : demande précisions sur participation moulinette bouche trou : SAS illimité, ok 3 PDSA février, 12 PDSA cumulées sur quadrimestre mars/juin.

Règles régul déportées

Pour choisir les MRL éligibles, il est décidé de faire appel aux volontaires, ayant un minimum d'expérience (1 an d'expérience) et demander la rédaction d'une lettre de motivation. Critère intéressant : la possible participation au SAS, la possibilité de se libérer facilement pour compléter trous, pratique mini de 4 régulations/mois,

L'attribution reste soumise à la validation du CA et si l'usage de la régulation déportée du MRL devenait trop peu effective, la machine pourra être reprise pour être attribuée à un autre MRL.

Pas de 100% en déporté, mini 1/mois en présentiel

(organiser planning ADOPS MRL pour mini 50% équipe présentiel. Mise à jour nécessaire / site ADOPS et règles moulinette)

(contrat suivi /CHU)

En cas de défaillance matérielle, la régulation devra être réalisée en présentielle, non annulable.

Retour test PLEXUS : Dr Biland et Dr Alexandre enthousiastes, outil très collaboratif, documents de travail, drive, mailing, site internet public

Réunion 10/2 SAS / filière psy 16H, visio / teams, qui est dispo ? S.DUBOIS et F. MESTDAGH

Réunion commission plainte 13/2 : Dr DUBOIS et Dr CUENCA

Fin réunion 22:30.

A prévoir

Date commission révision statuts

Sondage période de 4h / WE

Réunion travail commission SAS (soirée de semaine 20h, mardi)

Réunion travail commission PDSA